

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	7
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Cyrille GUILBERT
Date de la convocation des conseillers	26 septembre 2023
Date de l'affichage de la convocation	26 septembre 2023



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX (*arrivée 19h14*), Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Odin LEMAITRE, Madame Christelle RODRIGUES, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Danièle KAMENI (*arrivée 19 h14*), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Madame Christine GINGUENÉ, donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT

Madame Laura STRULOVICI donne pouvoir à Monsieur Pascal GIACOMEL

Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Stéphanie CURCIO

Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES

Monsieur Hassan FERRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

**ABSENTS EXCUSÉS:**

Madame Nadia GHARNIT

Monsieur Samir METIDJI



Conseil Municipal du 3 Octobre 2023- Délibération n°2023-98/10-16

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « CULTURES DU CŒUR ILE DE FRANCE ».**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L2121-29 et L2121-1 à L2121-23,

**Vu** l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 25 septembre 2023,

**Considérant** la volonté de la municipalité de favoriser l'accessibilité à la culture,

**Considérant** l'association de « Cultures du cœur » dont la vocation est de participer à la lutte contre l'exclusion en œuvrant pour l'accessibilité à la culture de toutes les personnes en situation de précarité,

**Considérant** que le partenariat entre l'association « Cultures du Cœur » et la Ville de Villeparisis, doit être formalisé par une convention ;

Entendu l'exposé de Madame Caroline DIGARD, Adjointe au maire chargée des Fêtes, de la vie associative, des seniors, des liens intergénérationnels et de l'État civil.

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup>:**

APPROUVE la convention qui a pour objet de définir les engagements réciproques des parties et de déterminer les modalités de leur partenariat sur une durée d'un an,

**Article 2 :**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à effectuer toute formalité nécessaire.

**Article 3 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature	Signature
 <b>Frédéric BOUCHE</b> Maire	 <b>Cyrille GUILBERT</b> Secrétaire de séance
	
